



PHOTO : M. JUTON / CEN ISÈRE

Création d'une mare au marais des Sagnes. Ce chantier a été réalisé conjointement par Le Conservatoire d'espaces naturels Isère et l'Office national des forêts.



LE-SAPPEY-EN-CHARTREUSE

Marais des Sagnes

Création d'une mare

L'ENS local du marais des Sagnes est géré par la commune de Le-Sappey-en-Chartreuse assistée du CEN Isère depuis plusieurs années. Le plan de préservation et d'interprétation 2010-2014 à notamment comme objectif principal d'améliorer les habitats aquatiques propices aux amphibiens et aux libellules. Pour répondre à cet objectif, le comité de site a décidé de créer une mare au niveau de l'observatoire du marais.

Cette opération s'est déroulée le 22 octobre dernier. Ce chantier a été mené en collaboration entre une équipe du CEN Isère et une équipe de l'ONF, très impliqué dans les travaux d'entretien et de gestion de la végétation.

MATHIEU JUTON



ST-LAURENT-DU-PONT
ST-JOSEPH-DE-RIVIÈRE



Tourbières de l'Herretang et de la Tuilerie

Une nouvelle aire d'accueil

Ça y est : le parking de l'Espace naturel sensible des Tourbières de l'Herretang et de la Tuilerie sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont a fait peau neuve ! Un cheminement réalisé en stabilisé, un emplacement réservé aux cars et permettant leur retournement, 10 places de stationnement voitures, un portique pour les vélos et, surtout, un panneau d'accueil flamboyant neuf, vous permettront d'être accueillis pour visiter cet écrin de nature de 85 hectares. L'étape suivante consistera à remettre en place une information pédagogique pour la prochaine saison estivale.

CÉLINE BALMAIN



Les nouveaux aménagements du parking des tourbières de l'Herretang et de la Tuilerie sont adaptés à tous types de visiteurs.

PHOTO : C. BALMAIN / CEN ISÈRE



LE-CHEYLAS

Espace alluvial de la Rolande et du Maupas

Mise en place d'un pâturage

Le plan de préservation et d'interprétation de 2012 prévoit la mise en place d'un pâturage sur les clairières de pelouses sèches de l'ENS communal de la Rolande



PHOTO : R. MARCIAU / CEN ISÈRE

afin de conserver un habitat très riche en orchidées, insectes et reptiles. C'est un éleveur habitant Le Cheylas, Sébastien Achard, qui a accepté de mettre des moutons et des chèvres. Un cahier des charges a été ainsi rédigé pour être signé entre l'éleveur et la commune. Il a été nécessaire, dans un premier temps, d'informer les propriétaires afin d'obtenir leur accord puis de définir deux parcs. Il a fallu ensuite débroussailler et bûcheronner le linéaire des clôtures ainsi matérialisées, ce qui a été réalisé par l'association d'insertion locale (AIP) à l'automne dernier. Les clôtures mobiles et des passages achetés par la mairie seront posés avec l'éleveur durant l'hiver pour une entrée des bêtes au début du printemps.

ROGER MARCIAU